

RÉGIME DÉROGATOIRE AUX DROITS DE SUCCESSION : ASSURANCE VIE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
DL213E		Bases	E-Learning	Nous consulter

LIEUX ET DATES :

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

- Recommander au client le régime dérogatoire du contrat d'assurance vie

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements [cliquez ici](#) ou [contactez-nous](#)

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[e-learning ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie répondant aux enjeux du digital. Une vidéo explicative permettant d'acquérir rapidement les éléments clés de l'assurance santé. Un quiz venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Chaque séquence se clôt par les points clés indispensables à retenir.

Formateur(s) :

Clément Joly est titulaire d'un Master en gestion de patrimoine et banque privée de l'université Paris-Dauphine. Après avoir exercé la profession de banquier privé chez BNP Paribas, il est actuellement formateur pour l'institut de Formation pour la Profession de l'Assurance (IFPASS) et l'École Nationale d'Assurance (ENASS).

Diplômé de l'université Paris-Dauphine et fondateur de RB Conseil (gestion de patrimoine de footballeurs professionnels), Redouane Bougarne est un expert en matière d'optimisation fiscale, de développement et transmission du patrimoine. Il a intégré l'équipe pédagogique de l'IFPASS afin de transmettre son expérience et son savoir !

Les plus de la formation :

Comme vous le savez, la vie est synonyme de décès. Lorsque cet événement arrive, la question de la composition du patrimoine du défunt, de la désignation des héritiers de ce patrimoine et de leur imposition par l'administration fiscale lors de la réception des biens transmis devient incontournable.

Aussi, cette formation a pour objectif de vous accompagner dans les différentes étapes de la préparation à la transmission du patrimoine d'une personne au jour de son décès et également d'optimiser grâce à des moyens assurantiels la disposition d'un capital en limitant les droits de succession.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation en e-learning, nous vous invitons à contacter notre référente handicap, Nadia Benakli, par e-mail à nbenakli@ifpass.fr ou par téléphone au 01 47 76 58 35, afin de déterminer les formations accessibles.

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
PLANETE CSCA RH ici >

PROGRAMME

E. Régime dérogatoire aux droits de succession : assurance vie (20 mn)

1. Formalisation du contrat
2. Stipulation pour autrui
3. Avantages fiscaux au profit des bénéficiaires

Modalités pédagogiques :

Une vidéo explicative permettant d'acquérir rapidement les éléments clés. Un quiz venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Chaque séquence se clôt par les points clés indispensables à retenir.

Validation des acquis :

Comment est-elle évaluée ?

Une évaluation vous attend, mais assurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors que vous suivez normalement votre formation ! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites ! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que

vous le souhaitez !

Comment cette formation est-elle validée ?

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition : objectifs, parcours, présentation du formateur, déroulé pédagogique, ... ;

Visionné d'un bout à l'autre les vidéos ;

Téléchargé et consulté le support de conférence ;

Téléchargé et consulté la fiche pratique ou infographique ;

Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance d'au moins 15 heures annuelles, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances).

Personnalisation parcours :

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocooners, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté". Vous avez dit webcocooner ? Tout à fait ! Le webcocooner est notre couteau suisse, professionnel de l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

Fiche identité :

Ce module de formation a été écrit en 2018. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle.
Il est la propriété d'Iffpass Services.

Il contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo
2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin"
3. 1 quiz final

PUBLIC

Cette formation s'adresse de préférence à toute personne appelée à gérer la préparation ou la liquidation d'une succession.

Également, vous pourrez utiliser cette formation pour proposer la commercialisation de contrats d'assurance vie dans le cadre de la transmission d'un capital.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels :

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
 - Lecteur audio/vidéo
 - Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)
- Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.
Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 08/01/2026 à 16:42